



CHARTRE DES BÉNÉVOLES

Préambule

La présente charte a pour but de définir les engagements réciproques entre l'organisation d'Arty Colors Festival et les bénévoles qui s'y investissent. Elle vise à garantir un cadre clair, respectueux et bienveillant afin que chacun puisse contribuer pleinement à la réussite du festival.

1. Engagements du bénévole

En tant que bénévole, je m'engage à :

- Participer aux missions qui me sont confiées.
- Respecter les consignes de sécurité et les règles internes du festival.
- Prévenir au plus tôt en cas d'empêchement ou de retard.
- Adopter une attitude respectueuse envers les autres bénévoles, les organisateurs, les artistes, les partenaires et le public.
- Ne pas consommer d'alcool ou de substances illicites pendant mes heures de bénévolat.
- Porter les équipements fournis (badge, T-shirt, etc.) pendant mes missions.

● 2. Engagements de l'organisation

L'équipe de l'Arty Colors Festival s'engage à :

- Fournir toutes les informations nécessaires au bon déroulement des missions (horaires, lieu, contacts, etc.).
- Offrir un cadre de travail sûr, respectueux et convivial.
- Mettre à disposition les équipements nécessaires pour réaliser les tâches confiées.
- Assurer une couverture en responsabilité civile pendant les heures de bénévolat.
- Offrir des repas ou collations selon les modalités définies.

- Remercier chaque bénévole pour sa contribution, notamment à travers des moments conviviaux et des avantages (accès à certains événements, goodies, etc.).
 - Les bénévoles seront sollicités au plus tôt à 8h00 du matin et au plus tard jusqu'à 2h du matin.
-

3. Conditions générales

- Le bénévolat est basé sur le volontariat : il ne donne lieu à aucune rémunération.
 - Le bénévole peut mettre fin à son engagement à tout moment, dans le respect de l'organisation.
 - L'organisation se réserve le droit d'interrompre une mission si le comportement d'un bénévole va à l'encontre des valeurs du festival ou de cette charte.
-

4. Valeurs partagées

Les bénévoles et l'organisation s'accordent à promouvoir :

- La solidarité et l'entraide.
 - Le respect de l'environnement et des lieux.
 - L'inclusion et la diversité.
 - La bonne humeur et l'esprit festif !
-

5. Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

L'Arty Colors Festival applique une **tolérance zéro** vis-à-vis de toute forme de **violence sexiste ou sexuelle**, y compris :

- les propos déplacés, sexistes ou à caractère sexuel non sollicité ;
- les attitudes intimidantes, les gestes inappropriés, le harcèlement moral ou sexuel ;
- les agressions physiques ou verbales à caractère sexuel ou sexiste.

Toute violation de cette clause peut entraîner une exclusion immédiate du festival.

6. Protection de l'environnement

Je m'engage à adopter un comportement éco-responsable :

- Respect des lieux, tri des déchets, limitation des consommations inutiles ;

- Utilisation modérée des ressources fournies par l'organisation (eau, électricité, matériel, etc.).

Je soussigné(e) avoir bien pris connaissance de la charte du festival Arty Colors et m'engage à la respecter.

Date :

Signature :